



Garde enfant compagnon

Par ALICE

Bonjour,

Je suis en couple et vis avec mon compagnon depuis 1 an. J'ai un enfant adulte de 30 ans au courant de ma situation et a rencontré mon compagnon sans soucis.

Mon compagnon a 2 enfant, un de 21 ans et une de 14 ans. Il est en plein divorce.. 2 rdv sont passés face au juge, la discussion est autour des we avec sa fille et des frais de pensions, partage des biens etc.. habituel si on peut dire ça comme ça (mariage partage des biens).

Sa fille de 14 ans prends connaissance de mon existence il y a 4 mois. Elle ne souhaite pas me rencontrer prétextant qu'elle n'est pas prête, mais rapidement on comprend qu'il y a manipulation de la maman et sa fille dit qu'elle ne veut pas rendre triste sa mère (surtout si ça se passe bien avec moi).

Je suis assez démunie face à mon compagnon qui ne sait pas trop comment la convaincre.. moi je me sens un peu lassée déjà car je suis en couple depuis 1 an et un départ un WE sur 2 sans parler des vacances.

Il avait un logement qu'il a lâché il y 2 mois qu'il gardait uniquement pour y faire dormir sa fille quand il l'avait. Mais aujourd'hui il veut faire accepter à sa fille sa nouvelle vie, ce qu'elle ne souhaite pas.

Mon compagnon est passé devant le juge (2ème rdv hier), qui a entendu sa fille un mois avant, résultat : décision début sept, en attendant il faut trouver un arrangement.. je suis un peu surprise de cette tournure.. car mon compagnon est confronté à la maman très hargneuse à son égard et n'aide en rien.

Et pourtant il ne l'a pas quitté pour une autre mais parce que la situation familiale n'évoluait pas (le père et le frère habitaient sous le même toit)..

Je ne comprends pas qu'un juge puisse laisser une telle situation perdurer, d'autant plus que mon compagnon lui apprend que sa fille du fait de ne pas vouloir venir dormir chez nous, vois sa fille en journée uniquement.

J'avais pensé que peut être un mail de mon compagnon à la maman pourrait aider ?.. autour du bien être de leur fille...

Il a besoin de conseils, j'ai du mal à lui en donner car moi ça ne s'est pas passé comme ça du tout...

Tous conseils sont la bienvenue, merci pour aide

Par kang74

Bonjour

Si sa fille de 14 ans ne veut pas venir chez vous , aucun juge ne l'y obligera .

Il y aura donc des DVHs libres, ce qui veut dire qu'elle verra son père dans les conditions qu'elle souhaite, et si elle le souhaite .

Son père sera libre d'accepter celà ou de ne pas la voir .

Donc la mère d'une enfant de 14 ans n'a pas à intervenir en la faveur du père, si la justice considère que l'avis d'une enfant de 14 ans suffit .

Sa fille adolescente a besoin de temps , puisque le père lui a caché votre existence pendant 8 mois,c'est que celui ci a du se douter que ce ne serait pas facile ...

Donc le conseil c'est d'être patient et de continuer de la voir régulièrement en journée pour avoir des moments qu'avec elle .

Car rien n'obligera cette adolescente à venir chez vous si elle n'en a pas l'envie .

Par isernon

bonjour,

lorsque 2 personnes ayant déjà chacun des enfants, se mettent en couple, il faut se préparer à certaines difficultés, sans parler tout de suite de manipulation de la part de l'autre parent.

parfois cela se pass bien comme dans votre cas, parfois c'est plus difficile comme dans le cas de votre compagnon.

comme l'indique kang74, il faut faire preuve de patience, ce n'est pas facile pour les parents, mais c'est encore plus difficile pour les enfants.

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Le problème n'est pas franchement juridique, mais humain. Votre compagnon peut se faire assister d'un psychologue.

Il y a un conflit entre les parents. Si j'ai bien compris, le divorce n'est pas encore prononcé. Si c'est le cas, votre compagnon (mais pas vous) est civilement en tort, puisqu'il commet un adultère. C'est un point à surveiller si la mère est dans une situation de conflit, même en cas de séparation un adultère est une faute qui peut donner droit à dédommagement.

Point de vue juridique, il n'est pas étonnant que la situation traîne. Il ne semble pas y avoir d'urgence particulière, et les délais sont longs. Le juge attend peut-être d'autres éléments pour trancher sur la question de la résidence.

A 14 ans, sa fille est en âge de donner un avis qui sera pris en compte. Il me semble dans l'intérêt de votre compagnon que l'eau coule sous les ponts avant que la décision ne soit rendue. La décision du juge risque sinon de ne pas lui être très favorable, il n'est pas forcément dans l'intérêt de cette jeune fille de lui imposer de trop fréquents séjours chez son père dans un contexte très conflictuel.

Et pour votre foyer, je ne suis pas sûre que ce soit non plus une bonne chose d'accueillir une adolescente envoyée chez vous sous la contrainte.

Attention à ne pas parler de manipulation sans preuves, une adolescente de 14 ans n'a pas besoin d'être manipulée pour résoudre à sa manière un conflit de loyauté, ou éprouver de la colère à l'égard de son père qui se remet en couple avec une autre femme que sa mère. Ce sont des propos qui ne doivent pas revenir aux oreilles du juge s'ils ne sont pas étayés par des éléments objectifs.

Je vous conseillerais (point de vue personnel) à vous de garder vos distances, et au père de respecter les sentiments de sa fille sans mettre cela sur le dos de la mère. Chacun des deux parents a sans doute sa part de responsabilité dans ce rejet. Mais le plus important est déjà de mettre en place un accompagnement psychologique, ou une médiation familiale.

Pour le reste, si elle est prête à voir son père en journée, autant commencer par là. Il ne pourra pas l'obliger à "accepter" sa nouvelle vie et sa nouvelle compagne. Il pourra juste la contraindre à venir chez vous, et éventuellement la réprimander ou la punir si elle désobéit ou se montre insolente. Est-ce que deux week-ends par mois et la moitié des vacances scolaires vous envisagez la cohabitation avec une adolescente rétive

Il connaît son épouse, s'il pense qu'un message écrit pourrait aider à apaiser la situation, pourquoi pas ?

Par ALICE

Bonjour et merci à chacun de vos retours

Je n'ai bien évidemment pas écrit un roman et donc pas tout expliqué en détail.

Pour commencer il avait déjà fait une tentative d'approche pour lui parler de mon existence mais sa fille a été déjà très retissante c'est pourquoi il a évoqué par ci par là l'éventualité de refaire sa vie mais sans vraiment y arriver jusqu'à janvier

Personne n'a le mode d'emploi, c'est simple pour personne

Je parle de manipulation, car il y a bc à en dire mais je ne tiens pas à développer

Je pense en effet que l'idée du thérapeute par exemple peut aider car c'est complexe pour elle justement de trouver même sa place entre son père et sa mère.

Moi je ne cherche en aucun cas à aggraver, au contraire j'essaie de l'aider car il a l'air complètement perdu. Me demande de l'aider mais je ne pense pas en plus que je sois la bonne personne. Donc moi même je ne sais pas comment l'aider à vrai dire..

Sur ce sujet, je vis au jour le jour, car quand il a sa fille on ne peut pas faire de projet .. et je t'interviens en rien.

clairement oui il va me falloir de la patience .. c'est certain

Il est vrai par contre que ça m'attriste de le voir partir pour une ballade dans les rues de Paris car elle ne veut pas venir

dormir chez son père car j'y suis

Sur le sujet d'avoir une relation car il est encore marié, le nécessaire avait été fait (il y a 2 ans) à ce sujet et convenu entre les époux, donc il n'y pas de sujet la dessus. Pour répondre à un des messages de mise en garde. Il n'y a pas d'adultère.

Le conflit entre eux aujourd'hui est principalement sur l'argent.. et biensur la visite du père

Sur le sujet financier, le juge a recadre sa femme et sur le sujet de leur fille, ils les encouragent à trouver un accord d'ici sa décision sept prochain

Le père voit sa fille en journée depuis presque 2 mois, semaine prochaine il y a les vacances, il n'était pas prévu qu'ils partent.. donc je ne pense pas qu'il l'a verra quotidiennement... pour se promener dans les rues de paris chaque jour.. les prochaines vacances étant prévus pour juillet.

Il connait oui son épouse et justement.. d'où ses craintes..

Merci à tous et bonne continuation

Par Isadore

Bonjour,

Je réponds sur un point juridique qui pourrait servir à des lecteurs : il y a adultère dès que l'un des époux a une relation hors mariage, c'est-à-dire manquement au devoir de fidélité. Je ne parle pas de "tromperie" au sens moral, mais bien de la définition légale de ce qui est une faute civile.

Au vu de ce que vous dites, le père et la fille auraient à gagner à un accompagnement par des professionnels, son médecin traitant devrait pouvoir le conseiller. Le lien n'est pas rompu, il faut mettre cela à profit pour que tous deux puissent travailler à soigner leurs blessures.

Si la mère fait obstacle à cette thérapie, il est possible de demander au juge de passer outre son avis.

Il y a du temps d'ici septembre qui peut être mis à profit pour améliorer le lien père-fille.

Il n'y a pas de "mode d'emploi" livré avec les enfants (c'est dommage), mais il y a des professionnels qui peuvent conseiller et aider.